**Promouvoir les Parcs Naturels Régionaux**

L’outil PNR permet à des territoires riches en biodiversité mais fragiles économiquement de s’organiser pour valoriser leurs atouts et faire face à leurs difficultés. Plusieurs régions naturelles du territoire régional répondent à cette définition.

C’est particulièrement le cas de la Sologne, plus grande zone Natura 2000 d’Europe, qui se trouve confrontée à l’engrillagement de ses espaces et aux ruptures de la continuité écologique.

C’est aussi le cas du sud Berry : ce territoire de la Région dominé par l’élevage et les prairies permanentes pourrait devenir un exemple de l’harmonie possible entre les activités humaines et la biodiversité. La Région Centre-Val de Loire a voté en 2018 le financement de l’accompagnement des Pays Berry-Saint-Amandois et La Châtre-en-Berry dans leur démarche de création d’un Parc Naturel Régional.

La Région accompagnera la création d’un PNR « bocage » dans le sud Berry et une réflexion en vue d’une préfiguration d’un PNR Sologne, en complément des trois PNR existants. La Région, en lien avec les syndicats mixtes de Parcs, poursuivra également les démarches de révision et de renouvellement de chartes, celle du PNR Loire Anjou Touraine dans un premier temps, puis celles des PNR de la Brenne et du Perche.